



Berne, le 19 juin 2014
Jean-Pierre Danthine

Remarques introductives de Jean-Pierre Danthine

Comme l'a expliqué mon collègue Thomas Jordan, l'environnement économique et financier reste difficile. Dans l'exposé que je vais vous présenter, j'aimerais me pencher sur la situation des banques suisses sous l'angle de la stabilité financière. J'examinerai d'abord les grandes banques, après quoi j'aborderai les banques axées sur le marché intérieur.

Renforcement de la résilience des grandes banques

En 2013, les grandes banques suisses ont continué d'améliorer leur situation en matière de fonds propres. En termes de fonds propres pouvant absorber des pertes – qui comprennent les fonds propres de base (*common equity tier 1*, CET1) et les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé –, leurs ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques dépassent déjà, ou approchent, les 13% qui s'appliqueront à partir de 2019. Les deux grandes banques satisfont également, ou sont sur le point de satisfaire, l'exigence de *leverage ratio* correspondante de 3,1%. Elles ont aussi fortement amélioré leurs ratios exprimés en termes de fonds propres totaux¹. Il leur faut toutefois encore mettre en œuvre les exigences correspondantes applicables à compter de 2019.

La BNS reconnaît les progrès substantiels réalisés par les grandes banques dans leur situation en matière de fonds propres et le fait que celles-ci remplissent déjà certaines exigences applicables à compter de 2019. Elle recommande aux grandes banques de continuer d'améliorer leur résilience, et en particulier leur *leverage ratio*. Cette amélioration est essentielle pour deux raisons.

¹ Le total des fonds propres comprend d'une part les fonds propres pouvant absorber des pertes dans une perspective de continuité de l'exploitation (*common equity tier 1* et instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé, ou *high trigger*) et d'autre part les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas (*low trigger*), servant principalement à garantir le maintien des fonctions d'importance systémique et la liquidation ordonnée des éléments restants, et relevant donc d'une perspective de liquidation.

Conférence de presse

Premièrement, dans les différents scénarios négatifs pris en considération, le potentiel de pertes estimé des grandes banques suisses demeure substantiel par rapport à leur capitalisation. Il faut noter que ces scénarios négatifs ne sont pas des prévisions. Ils représentent une évolution très défavorable, peu probable mais cohérente de la situation économique et financière. Pour la stabilité de la place financière suisse, il est important que les grandes banques restent suffisamment capitalisées si de tels scénarios se réalisent. De plus, indépendamment du scénario retenu, les risques opérationnels et juridiques peuvent entraîner des pertes substantielles, comme nous l'avons vu récemment.

Deuxièmement, en comparaison internationale, la capitalisation des grandes banques suisses apparaît sous un jour différent selon l'indicateur de fonds propres observé. Leurs ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques sont supérieurs à la moyenne des grandes banques internationales. Cependant, ce constat ne s'applique pas à leurs *leverage ratios* calculés selon différentes méthodes courantes. Le *leverage ratio* est de plus en plus utilisé pour mesurer la résilience des banques. L'expérience montre qu'en cas de crise, ce ratio se retrouve vite au centre de l'attention des marchés. En outre, l'obligation internationale, à compter de début 2015, de publier les *leverage ratios* selon le cadre réglementaire de Bâle III permettra une comparaison directe entre les grandes banques internationales. C'est pourquoi il est essentiel que les banques présentent un *leverage ratio* solide.

Accroître la crédibilité de l'approche fondée sur les modèles internes pour le calcul des actifs pondérés en fonction des risques

Il reste important d'accroître la crédibilité de l'approche fondée sur les modèles internes des banques pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques (*risk-weighted assets*, RWA). Comme nous l'avons indiqué dans l'édition 2013 de notre *Rapport sur la stabilité financière*, les acteurs du marché, les analystes et les autorités à l'échelle mondiale remettent cette approche en question. Cela est d'autant plus significatif que les RWA sont au cœur de la réglementation sur les fonds propres applicable aux banques. Il est généralement reconnu qu'en principe, le recours à des modèles internes permet de mesurer les risques de manière plus précise que l'approche standard. Cependant, les modèles internes sont extrêmement complexes et peuvent varier fortement d'une banque à l'autre, ce qui rend difficile l'évaluation précise de la résilience d'une banque et les comparaisons entre banques.

La BNS reconnaît les efforts déployés par les grandes banques suisses en vue d'augmenter la transparence de leur exposition aux risques. Récemment, les deux établissements ont, par exemple, commencé à présenter, selon leur cause, les variations enregistrées dans leurs RWA. Ils indiquent notamment, ce qui est particulièrement important, dans quelle mesure une réduction des RWA est attribuable à un ajustement des modèles utilisés. De plus, Credit Suisse publie depuis quelque temps une statistique du potentiel de pertes total. De son côté, UBS a récemment commencé à publier une statistique du potentiel de pertes de ses différentes unités et un ratio de fonds propres prenant en compte l'impact d'un scénario de stress.

Conférence de presse

La BNS encourage les grandes banques à augmenter encore la transparence en ce qui concerne leur exposition aux risques. Elle continue de leur recommander de calculer et de publier leurs RWA à la fois selon l'approche fondée sur les modèles internes et selon l'approche standard. Cette recommandation cadre avec les efforts accrus qui sont actuellement déployés au niveau international. La publication des RWA calculés selon l'approche standard fournirait aux acteurs du marché des informations supplémentaires pour évaluer tant le niveau que l'évolution des RWA calculés sur la base des modèles internes.

Dans ce contexte, l'analyse des RWA actuellement effectuée par la FINMA avec le soutien de la BNS jouera un rôle important. Les grandes banques ont d'ores et déjà fourni les données nécessaires en calculant leurs RWA d'après l'approche standard. Il s'agit à présent de déterminer si les RWA calculés à l'aide des modèles internes des banques sont différents de ceux obtenus sur la base de l'approche standard, et le cas échéant de déterminer la cause de cette différence. D'éventuels écarts doivent pouvoir être expliqués clairement et se justifier sur le plan économique. Si l'analyse ne fait apparaître aucun écart majeur inexplicable, la crédibilité de l'approche fondée sur les modèles internes devrait s'en trouver renforcée. A l'inverse, si des différences substantielles demeurent inexplicées, il faudrait envisager des mesures correctives.

Banques commerciales axées sur le marché intérieur

J'en viens à présent aux banques axées sur le marché intérieur. En 2013, ces établissements ont encore accru leur exposition, déjà élevée, aux risques présents sur les marchés hypothécaire et immobilier. Premièrement, le volume des prêts hypothécaires octroyés par ces banques a continué de croître pratiquement au même rythme qu'en 2012; à l'inverse, les grandes banques ont connu un net ralentissement de la croissance de ce volume. Deuxièmement, la propension au risque des banques axées sur le marché intérieur dans le domaine des prêts hypothécaires est restée généralement forte. La proportion de nouveaux prêts présentant une quotité de financement élevée a certes reculé depuis le dernier *Rapport sur la stabilité financière*. On ne peut en revanche discerner aucune tendance à la réduction du risque relatif à la capacité financière des emprunteurs. Troisièmement, le risque de taux d'intérêt pris par les banques axées sur le marché intérieur reste historiquement élevé. Par conséquent, ces banques sont particulièrement vulnérables face à des scénarios négatifs comprenant à la fois une hausse marquée des taux d'intérêt et une correction des prix sur le marché de l'immobilier résidentiel.

Les banques axées sur le marché intérieur présentent une exposition élevée aux risques. Cependant, leurs ratios de fonds propres sont également nettement supérieurs au minimum réglementaire. D'importantes réserves de fonds propres sont ainsi disponibles dans le système bancaire pour absorber les pertes qui résulteraient d'une évolution défavorable de l'environnement économique et financier. Toutefois, la forte exposition aux risques de ces banques, conjuguée à la présence de déséquilibres sur les marchés hypothécaire et immobilier, est préoccupante du point de vue de la stabilité financière. La situation exige que les banques

Conférence de presse

adoptent une politique prudente en matière d'octroi de crédits. Cela doit permettre de limiter leur potentiel de pertes futures, mais également de prévenir un accroissement des déséquilibres.

Pour ce qui est de ces déséquilibres, les différentes mesures prises jusqu'ici par les autorités paraissent avoir eu un effet favorable. Par exemple, la révision des règles d'autoréglementation, en juillet 2012, ou l'activation du volant anticyclique de fonds propres début 2013, qui a contribué à renforcer la résilience du secteur bancaire, semblent avoir aidé à freiner la dynamique des marchés. Les déséquilibres ont toutefois continué de s'accroître en 2013, justifiant le relèvement du volant anticyclique décidé par le Conseil fédéral en janvier 2014.

Depuis lors, les déséquilibres sont restés pratiquement inchangés. D'une part, la dynamique du marché hypothécaire a quelque peu ralenti durant le premier trimestre 2014. D'autre part, durant cette même période, le taux de croissance des prix immobiliers est resté similaire à celui enregistré durant les trimestres précédents, dépassant seulement de peu le taux de croissance des facteurs fondamentaux. Du point de vue de la stabilité financière, ces développements sont positifs.

L'expérience montre toutefois que des variations à court terme dans la dynamique n'impliquent pas nécessairement un retournement de tendance. Dans le contexte de taux d'intérêt toujours bas, il faut que les banques et les autorités restent vigilantes et prennent les mesures nécessaires afin de contenir les risques pour la stabilité financière.

En premier lieu, des mesures incitant davantage les banques à mener une politique plus prudente en matière de prêts hypothécaires devraient être envisagées. De telles mesures devraient viser à la fois le segment des logements occupés par leur propriétaire et celui des objets de rendement. Dans l'immédiat, les efforts devraient se concentrer sur la préparation de dispositions réglementaires pouvant être mises en œuvre rapidement si la dynamique sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel devait à nouveau s'accroître.

En second lieu, le risque de taux d'intérêt dans les portefeuilles de banque devrait être couvert par un montant approprié de fonds propres. Des normes internationales en matière d'exigences de fonds propres pour le risque de taux d'intérêt sont en cours d'élaboration, sous l'égide du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Etant donné l'importance de ce risque, il convient que les banques axées sur le marché intérieur se montrent prudentes dans son évaluation et sa gestion. Dans ce contexte, la BNS soutient entièrement les efforts déployés par la FINMA en vue d'assurer, au niveau de chaque banque, que la prise de risque soit réduite ou couverte par des exigences spécifiques de fonds propres, et ce lorsque l'exposition au risque est jugée exceptionnellement élevée dans une perspective historique ou en comparaison avec les normes du secteur.

Parallèlement à ces mesures, la BNS continue à suivre attentivement l'évolution sur les marchés hypothécaire et immobilier; elle examine régulièrement s'il est nécessaire d'adapter le volant anticyclique de fonds propres.